

LA LIGNE DE METRO DE L'OCTROI INITIAL DU «STATUT DE L'ARTISTE» ! (Pierre Dherte) version test ..

Demande du droit aux allocations de chômage:
(règle GENERALE de chômage : 312 jours en 21 mois)*

CONCERNE TOUT LE MONDE :

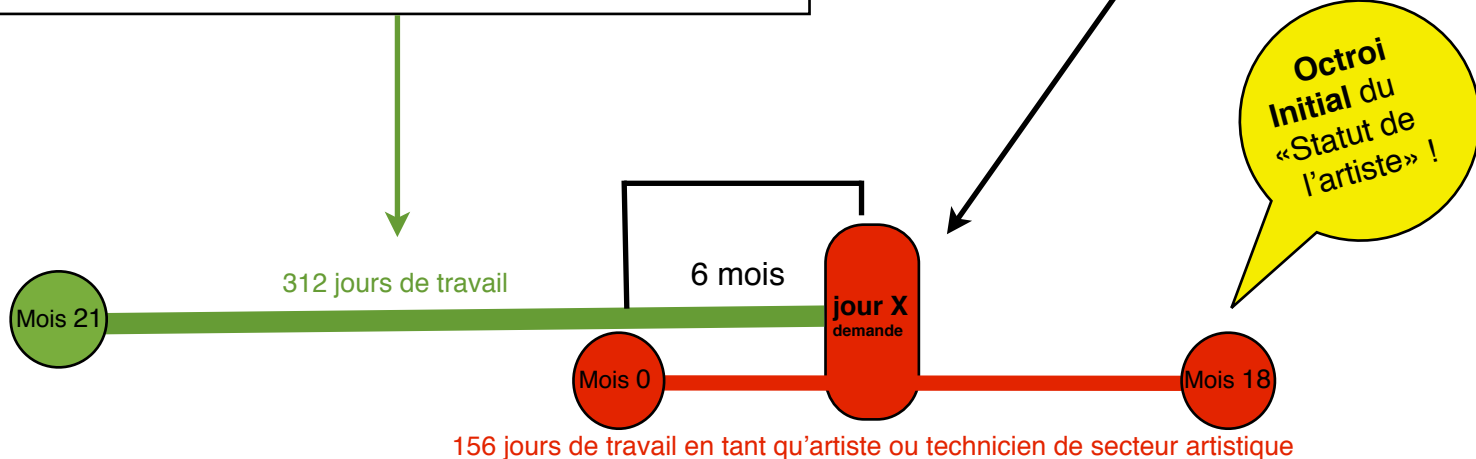
- pas uniquement les artistes !
- avec des contrats de travail dans tous secteurs confondus

SI ARTISTE :

- contrats de travail «classiques»
- contrats «intérimaires artistes» (BSA)
- contrats 1 bis (uniquement si Visa Artiste délivré par la Commission Artistes)
- règle du «cachet» applicable uniquement pour les artistes interprètes et créateurs mais pas pour les techniciens !

* pour les moins de 36 ans

Jour X
= date de **demande du droit** aux allocations de chômage



Demande du «Statut de l'artiste»
(octroi INITIAL de l'avantage de l'article 116§5 (et 5bis))

CONCERNE:

- les artistes interprètes
- les artistes créateurs
- les techniciens de secteurs artistiques

Pour eux, il faut prouver **156** jours de travail dont au moins **104** dans des activités artistiques ou «techniques dans le secteur artistique»

- avec des contrats de très courte durée (< de 3 mois)
- **52** jours de travail non artistique sont autorisés
- règle du «cachet» applicable pour les artistes uniquement

